

Catégorie C**Tableau d'avancement de AA1 à AAP2
CAPN n°7 du 29 juin 2012**

Les élus **F.O.-DGFIP** :

- ont rappelé leurs revendications concernant une carrière sans barrage et le passage au grade supérieur dès que les conditions statutaires sont remplies ;
- ont dénoncé le fait que des agents pouvant postuler au tableau d'avancement soient écartés pour de simples questions budgétaires ;
- ont demandé la signature du Plan de Qualification Ministériel ainsi que son abondement.

1) Approbation du PV du 16 juin 2011 :

OS/Vote	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT FiP	X		
Solidaires FiP	X		
F.O.-DGFIP	X		

2) Tableau d'avancement au grade d'agent administratif principal de 2^{ème} classe

3 574 agents étaient promouvables (5^{ème} échelon avec 6 ans de services effectifs dans le grade) dont 1 638 issus de la filière fiscale et 1 936 issus de la filière gestion publique.

La coupure se situe au 5^{ème} échelon avec une ancienneté au 18 septembre 2011 avec date d'accès au corps au 1^{er} octobre 2000.

10 agents en fin de carrière (+ de 58 ans) sont inscrits dans le tableau.

1 965 ont été proposés à l'inscription sur le tableau.

33 agents ont été écartés des tableaux pour avoir eu une baisse de note, une sanction disciplinaire ou un motif non indiqué.

OS/Vote	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT FiP		X	
Solidaires FiP		X	
F.O.-DGFIP		X	

Les élus **F.O.-DGFIP** ont voté contre ce projet de tableau d'avancement qui écarte pour des raisons purement budgétaires des agents remplissant les conditions statutaires d'avancement.

De plus, le plan de qualification ministériel n'étant pas connu à la date de la CAPN, le volume pris dans ce projet n'est qu'un calcul de ce que sera ce plan.

Les élus **F.O.-DGFIP**

David WLODARCZYK, Constance REMY

Experts : Bruno BRIFFAUD, Christophe RANDOING



**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP